

# scootélek'tro

LOCATION DE SCOOTER ÉLECTRIQUE



Déplacez-vous librement, sans contraintes d'horaires avec le Scooték'tro. Un moyen de locomotion pour faciliter les déplacements domicile/travail des personnes en contrat court, saisonnier, en formation ou en stage.

## COMMENT LOUER SON SCOOTER ÉLECTRIQUE ?

Une demande préalable doit être réalisée auprès d'un référent emploi.



**Pôle emploi**  
ape.22053@pole-emploi.fr



**Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor**  
02 96 46 40 09

**Autres acteurs de l'insertion et de l'emploi (Maison du département, CCAS...)**

Autres ? Nous contacter.



## TARIFS

| Abonnement | Tarif | Dépôt de garantie <sup>(1)</sup> | Durée de location                  |
|------------|-------|----------------------------------|------------------------------------|
| 15 jours   | 31 €  | 800 €                            | 2 mois maximum renouvelable 1 fois |
| Mensuel    | 52 €  |                                  |                                    |

## CONDITIONS DE LOCATION

**Être dans l'un de ces deux cas :**

1 Disposer d'un contrat de travail en CDD, d'un stage ou d'une formation dans une entreprise dans une entreprise du territoire de Lannion-Trégor Communauté

2 Résider sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté lors du contrat

**Résider à 7 km ou + de son lieu de travail** (en saison : du 01/04 au 31/10) ou **à 5 km ou +** (hors saison : du 01/11 au 31/03).

**Disposer d'un local ou abri sécurisé.**



## PIÈCES À FOURNIR

<sup>(1)</sup> **Relevé d'identité bancaire (RIB) :** signature d'un mandat SEPA pour le dépôt de garantie de 800 € prélevé en cas de non restitution ou destruction du scooter.

**Justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

**Attestation de responsabilité civile.**

**Permis AM ou B** (sauf personnes nées avant le 31/12/1987).

**Montant de la location à régler lors de la remise du véhicule** (CB prioritairement).

## ASSURANCE

Le locataire est tenu au paiement de tous les dommages occasionnés au véhicule ou à ses accessoires durant la période de location.

## ACCESSOIRES

**Chargeur, antivol sont fournis gratuitement. Attention, casque et gants non fournis mais obligatoires.** Aucune remise de véhicule ne sera effectuée sans ces deux équipements.

## MAINTENANCE

**Gonflage à 2,5 bars tous les 15 jours et nettoyage du scooter sont à la charge du locataire.** En cas de défaillance technique, prendre contact avec la maintenance.

## LIEUX DE RETRAIT

**Les retraits s'effectuent sur RDV uniquement.**

Plusieurs points de retrait sont proposés au moment de la prise de RDV : Lannion (Pégase) et Maisons France Services de Cavan / Plestin-les-Grèves / Pleudaniel / Plouaret / Tréguier.